



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 07 décembre 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 13 décembre 2021. Délibération 2021-61

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Nawel BEGHIDJA, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Mouhnir BOUALITA donne procuration à Mireille PERINEL, Sophie BEKKAL donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Vincent GOSSE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, Yanice ZIDOUN donne procuration à Marie-Anne LENOBLE.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Cécile BENECH

Objet : Avis sur le dossier de déclassement des installations nucléaires de base n°36 et 79 exploitées par le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) - commune de Grenoble

Mme Cécile BENECH rappelle que le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) a été autorisé, par décret préfectoral n°2008-980 du 18/09/2008, à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement des installations nucléaires de base (INB) n°36 dénommée « Station de traitement de déchets radioactifs » et n°79 dénommée « Stockage provisoire de décroissance de déchets radioactifs » de son site de Grenoble.

Suite aux opérations de démantèlement, le CEA a transmis une demande de déclassement de ces INB au directeur général de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), conformément à l'article R593-73 du code de l'environnement relatif aux INB.

L'ASN a fait part de son avis à M. le Préfet de l'Isère en juillet dernier, en indiquant que selon les constats effectués lors des inspections réalisées par l'ASN et l'analyse de l'ensemble des éléments transmis par l'exploitant, l'ASN considère que les opérations de démantèlement et

d'assainissement des INB n°36 et 79 ont été menées à leur terme dans le respect des dispositions applicables. L'ASN suggère l'institution de servitudes d'utilité publique afin de garantir que le futur usage du sol et des eaux souterraines sur le secteur restera compatible avec l'état du site et d'encadrer les modalités de surveillance des eaux souterraines à maintenir sur le site.

La demande de déclassement fait partie de la procédure administrative qui vise le retrait des installations nucléaires n° 36 et 79 de la liste des INB, afin qu'elles ne soient plus soumises au régime juridique et administratif applicable à ce type d'installation.

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux se trouvant dans un rayon de 5 km du CEA, elle est invitée à donner son avis sur cette demande de déclassement, dans un délai de trois mois après la réception du courrier de la Préfecture reçu le 18 octobre 2021.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de déclassement des installations nucléaires de base n°36 dénommée « Station de traitement de déchets radioactifs » et n°79 dénommée « Stockage provisoire de décroissance de déchets radioactifs »

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 14 décembre 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

The image shows a blue ink signature of Sylvain Laval, the Mayor, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX' around the perimeter and a small star at the bottom. The signature is a complex, cursive scribble in blue ink.